

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT NUMÉRO R-2535-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO R-2535-9 SUR LES NUISANCES***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro R-2535-14 modifiant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* a été adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 4 juillet 2022.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 7 juillet 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT NUMÉRO R-2535-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
R-2535-9 SUR LES NUISANCES***

NOTICE is hereby given that the *Règlement numéro R-2535-14 modifiant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* was adopted at the special council sitting of the borough of Lachine held on July 4, 2022.

The by-law may be consulted by the City's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 7, 2022.